

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept février à dix-neuf heures, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jean-Louis Gilbert, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GAUCHER Alain, Madame PAUL Delphine, Monsieur JOUANNEAU Olivier, Madame DAGUIER Carole, Madame DEGRIS Monique, Monsieur CHALON Bernard, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur FAUGERE Francis, Monsieur CAILLE Rémy, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame MARCHETTI Sabine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame THIRY Nathalie, Madame CONTIGNON Aline, Madame BENVENUTI Claire et Monsieur GENTER Aubin.

Absent sans pouvoir : Madame BANTQUIN Sophie

Secrétaire de séance : Madame CONTIGNON Aline

Date de convocation : 9 février 2021

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 19/02/2021 et affiché le compte-rendu de cette séance le 19/02/2021

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2021
- Approbation de l'avant-projet définitif et du plan de financement prévisionnel pour la réhabilitation de la Mairie
- Approbation de l'avant-projet définitif et du plan de financement prévisionnel pour l'aménagement de la rue Louvière
- Avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux zones d'habitat situées à Void-Vacon
- Réalisation d'une étude diagnostique des réseaux et ouvrages d'eau potable
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Questions et informations diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2021

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers par mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 21-06 : Validation de l'avant-projet définitif et du plan de financement prévisionnel pour la réhabilitation de la Mairie

Madame le Maire informe que la commission travaux a validé le 10 février dernier l'avant-projet définitif concernant la réhabilitation de la mairie élaboré par le maître d'œuvre, ARCHILOR. Ce projet prévoit notamment la réfection de la toiture, le ravalement de la façade, le remplacement du chauffage fioul par l'installation d'une pompe à chaleur eau-eau, la réfection des sols, des murs et de l'éclairage intérieur, le remplacement de la porte d'entrée et de 8 fenêtres aux combles...

Le Maire précise que l'Etat peut participer dans le cadre de cette opération et présente le plan de financement prévisionnel joint en annexe pour cette opération évaluée à 361 719,30 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents :

- **valide** l'avant-projet définitif pour la réhabilitation de la Mairie,
- **autorise** le Maire à signer tous les documents et pièces pour la mise en place effective de ce projet
- **sollicite** une subvention au titre des concours financiers de l'Etat et de la Région Grand Est via le dispositif CLIMAXION
- **valide** le plan de financement prévisionnel tel que présenté
- **précise** que dans le cas où les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 21-07 : Validation de l'avant-projet définitif et du plan de financement prévisionnel pour l'aménagement de la rue Louvière

Madame le Maire informe que la commission travaux a validé l'avant-projet définitif concernant l'aménagement de la rue Louvière élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre, ARCHILOR et ECLAIR CONCEPT. Ce projet prévoit notamment la réfection de la voirie et des trottoirs, des réseaux d'eau et d'assainissement, l'enfouissement des réseaux secs, la rénovation de la fontaine ou encore les espaces verts.

Le Maire précise que l'Etat, la FUCLEM, le Département de la Meuse (notamment au titre des amendes de police et pour le réseau des eaux usées) ainsi que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse peuvent participer dans le cadre de cette opération et présente le plan de financement prévisionnel joint en annexe pour cette opération évaluée à 555 362,20 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 21-07 : Validation de l'avant-projet définitif et du plan de financement prévisionnel pour l'aménagement de la rue Louvière (suite)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents :

- **valide** l'avant-projet définitif pour l'aménagement de la rue Louvière,
- **autorise** le Maire à signer tous les documents et pièces pour la mise en place effective de ce projet,
- **sollicite** une subvention au titre des concours financiers de l'Etat, de la FUCLEM, du Département de la Meuse et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse
- **valide** le plan de financement prévisionnel tel que présenté
- **précise** que dans le cas où les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 21-08 : Avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux zones d'habitats situés à VOID-VACON

Madame le Maire rappelle que par convention du 17 novembre 2017 portant mandat partenarial, la commune de VOID-VACON a confié à SEBL Grand Est mandat pour la constitution des dossiers d'urbanisme appropriés de deux zones d'habitat portant sur des secteurs d'environ 3,5 ha et 3 ha.

Dans la mesure où la mission de SEBL Grand Est est arrivée à son terme, il importe d'acter cette nouvelle situation en concluant un avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux zones d'habitats situés à VOID-VACON. Par conséquent, la commune de VOID-VACON est subrogée de plein droit dans les droits et obligations de SEBL Grand-Est et interviendra pour la durée du chantier, jusqu'à son terme.

Par ailleurs, Madame le Maire rappelle que lors du tour de table à la fin de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2020, qu'à l'unanimité, les conseillers ont décidé de poursuivre uniquement le projet du lotissement La Gravière à VACON et de suspendre celui du lotissement Côte des Vignes sur VOID. En effet, au regard du montant estimatif très élevé des travaux du projet de VOID, la commune n'aurait plus la possibilité de financer les autres projets envisagés au cours du mandat tels que la rénovation de la Mairie et de la salle Jean-Louis Gilbert, réhabilitation de la rue Louvière, du secteur val des prés, etc. Ainsi, l'ordre de service afin d'affermir la tranche 2-3 (zone d'habitat à l'Est de Vacon), de la mission PRO à AOR, sera prochainement notifié au mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, AUP Lorraine.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** des membres présents Madame le Maire à signer l'avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux zones d'habitats situés à VOID-VACON.

Délibération n° 21-09 : Réalisation d'une étude diagnostique des réseaux et ouvrages d'eau potable

Les travaux de recherche de fuites et de réparation sont réalisés régulièrement sur le réseau d'eau. Afin de faciliter les recherches de fuites et de coordonner les opérations de travaux, il serait opportun de réaliser une étude diagnostique, qui comprendrait la mise à jour des plans du réseau, une analyse du fonctionnement du réseau d'eau, avec sectorisation des fuites et l'élaboration d'un programme d'actions.

Cette étude permettrait à la commune d'être en conformité réglementaire avec le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une étude diagnostique du réseau et des ouvrages d'eau potable et l'établissement d'un programme de travaux. Par ailleurs, le Service d'Assistance Technique de l'Eau du Département de la Meuse propose une convention permettant d'aider la commune à définir le programme d'étude et recruter un bureau d'études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **décide** la réalisation d'une étude diagnostique du réseau et des ouvrages d'eau potable,
- **sollicite** le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Département de la Meuse pour la réalisation de cette étude,
- **autorise** le Maire à recruter le(s) prestataire(s) pour la réalisation de cette étude,
- **demande** l'assistance technique du Département de la Meuse relative à la gestion patrimoniale de la ressource en eau (définition du programme d'étude et recrutement du bureau d'études)
- **autorise** la signature de la convention relative à l'assistance technique proposée par les services du Département
- **autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 26 mai 2020.

► **Marché de service** : Vérification 2021 de l'ensemble des extincteurs de la collectivité confiée à ALTOFEU pour un montant de 402,00 € TTC

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de fourniture : Changement d'un extincteur dans la chaufferie d'un logement du 37 rue Louvière suite à la vérification 2021 à ALTOFEU pour un montant de 211,20 € TTC

► Marché de fourniture : Petites fournitures, gants et serre-joint auprès de la SARL BERNER pour un montant de 605,81 € TTC

► Marché de fourniture : Achat d'enveloppes auprès de la société LA COURONNE pour un montant de 96,62 € HT

► Marché de fourniture : Achat d'une urne à BERGER LEVRAULT pour un montant de 210.00 € TTC

► Marché de travaux : Réparation d'un candélabre accidenté rue du Pont des Pèlerins par SDEL LUMIERE CITEOS pour un montant de 970,00 € HT (prise en charge par l'assurance de celui qui a causé le sinistre)

► Marché de fourniture : Fourniture de pièces pour entretien du tracteur tondeuse auprès de ETS VALENTIN SAS pour un montant de 137,40 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture de 7 plans A0 eau/assainissement et d'un rouleau de plastification pour un montant de 137,40 € HT après de DIAZOCOPY

► Marché de service : Dossier technique amiante et d'exposition au plomb avant les travaux de rénovation de la Mairie attribué à CABINET COMPAS pour un montant de 1 750,00 € HT hors coût éventuel de prélèvement et d'analyse de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

► Marché de fourniture : Fourniture de différents panneaux pour un montant global de 1 799,42 € TTC après de SIGNAUX GIROD

► Marché de fourniture : Fourniture de 4 rotules de direction pour le petit tracteur confié au GROUPE CHEVAL pour un montant de 497,64 € HT

► Acceptation de 370,01 € de la part de GRAS SAVOYE correspondant au remboursement d'un arrêt maladie du 17/12/2020 au 21/12/2020

► Marché de service : Signature de l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec ARCHILOR fixant le forfait de rémunération au stade APD à 28 937,52 € HT, soit une augmentation de 13 582,52 € HT

► Marché de fourniture : Achat d'une filière pour un montant de 84,75 € HT et de disques à meuler pour un montant de 109,34 € TTC chez LOOTEN

► Marché de service : Prestation de réinstallation du logiciel CADCOM sur un poste client confié à A.GE.D.I pour un montant de 45,00 € TTC

► Marché de fourniture : Achat de 15 nounours pour cadeaux de naissance confié à EDITIONS EVENEMENTS ET TENDANCES pour un montant de 324,00 € TTC

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions et informations diverses :

- Informations diverses :
 - Point sur le dépôt sauvage Route de Sorcy
 - Présentation de la maquette du panneau représentant Le Fardier de Cugnot avec l'ambiance 18^{ème} siècle
 - Planification de la distribution du bulletin communal
 - Point sur la vaccination contre la Covid 19

- Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2021

Délibération n° 21-06 : Approbation de l'avant-projet définitif et du plan de financement prévisionnel pour la réhabilitation de la Mairie

Délibération n° 21-07 : Approbation de l'avant-projet définitif et du plan de financement prévisionnel pour l'aménagement de la rue Louvière

Délibération n° 21-08 : Avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux zones d'habitat situées à Void-Vacon

Délibération n° 21-09 : Réalisation d'une étude diagnostique des réseaux et ouvrages d'eau potable

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Questions et informations diverses

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Alain GAUCHER	
Delphine PAUL	
Olivier JOUANNEAU	
Carole DAGUIER	
Monique DEGRIS	
Bernard CHALON	
Joël GRISVARD	
Francis FAUGERE	
Rémy CAILLE	
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine MARCHETTI	
Isabelle LIEGEOIS	
Nathalie THIRY	
Sophie BANTQUIN	Absente
Aline CONTIGNON	
Claire BENVENUTI	
Aubin GENTER	